

Société Publique  
de Gestion de l'Eau

**SPGE**

# **FONDS SOCIAL DE L'EAU RAPPORT 2013**

## **Table des matières :**

1. Les données chiffrées relatives à l'année 2013
2. L'évolution de l'utilisation des droits de tirage
3. L'analyse des données chiffrées
4. L'examen des rapports transmis par les CPAS
5. Les problèmes rencontrés dans la gestion du fonds social

## **1. Données chiffrées pour 2013 :**

Nombre de compteurs au 31/12/12 :	<b>1.511.178</b>
Nombre de m <sup>3</sup> sur lesquels la contribution est calculée :	<b>153.151.894</b>
Nombre de bénéficiaires du revenu d'insertion sociale au 1/1/12 :	<b>43.740</b>
Nombre de consommateurs en difficulté de paiement au 31/12/12 :	<b>141.505</b>
Contribution 2013 :	<b>1.914.398,68 €</b>
dont : droits de tirage :	<b>1.627.238,87 €</b>
frais de fonctionnement des CPAS et de la SPGE :	<b>191.439,87 €</b>
fonds pour améliorations techniques :	<b>95.719,93 €</b>
Droits de tirage complémentaires :	<b>270.000,00 €</b>
Nombre d'interventions en 2013 :	<b>6.563</b>
Montant total des interventions :	<b>1.530.901,07 €</b>
Montant moyen des interventions :	<b>233 ,26 €</b>
Nombre d'interventions par rapport au nombre de raccordements :	<b>0,0043</b>
Rapport entre le montant des interventions et les droits de tirage initiaux :	<b>94 %</b>
Rapport entre le montant des interventions et les droits de tirage initiaux et complémentaires :	<b>81 %</b>
Montant utilisé du Fonds pour améliorations techniques :	<b>29.830,72 €</b>
% d'utilisation du Fonds pour améliorations techniques :	<b>31 %</b>
Montant plafonné de l'intervention du Fonds social de l'eau en 2013 (indexation) :	
<b>303 €, plus 91 € par personne</b> faisant partie du ménage à partir de la 4 <sup>ème</sup> .	

## **2. Evolution des données relatives à l'utilisation des droits de tirage :**

Par rapport à 2012, on peut constater pour 2013 :

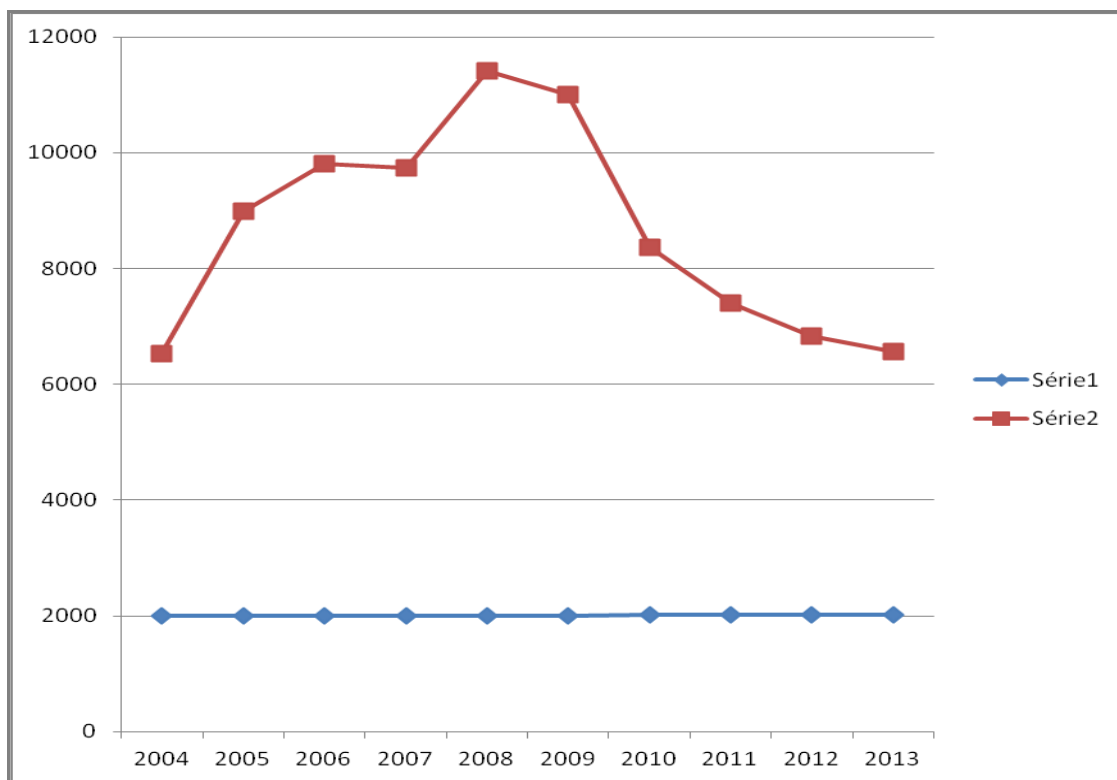
- Une légère augmentation du nombre de compteurs : + 1,10 % ;
- Une **diminution** du nombre de m<sup>3</sup> sur lesquels la contribution est calculée : - 3,65 % ;
- Une **diminution** du nombre de bénéficiaires du revenu d'insertion sociale : - 7,06 % ;
- Une augmentation du nombre de consommateurs en difficulté de paiement : + 12,18 % ;
- Une diminution du nombre d'interventions : - 4,06 %
- Une **légère** diminution du montant total des interventions : - 1,29 % ;
- Une augmentation du montant moyen des interventions : + 2,89 % ;
- Pas de variation du pourcentage d'utilisation des droits de tirage (initiaux et complémentaires)
- Une forte diminution du pourcentage d'utilisation du fonds pour améliorations techniques.

On constate que les droits de tirage initiaux sont largement utilisés, alors que si l'on tient compte également des droits de tirage complémentaires, l'ensemble des droits de tirage est utilisé à concurrence de 81 %.

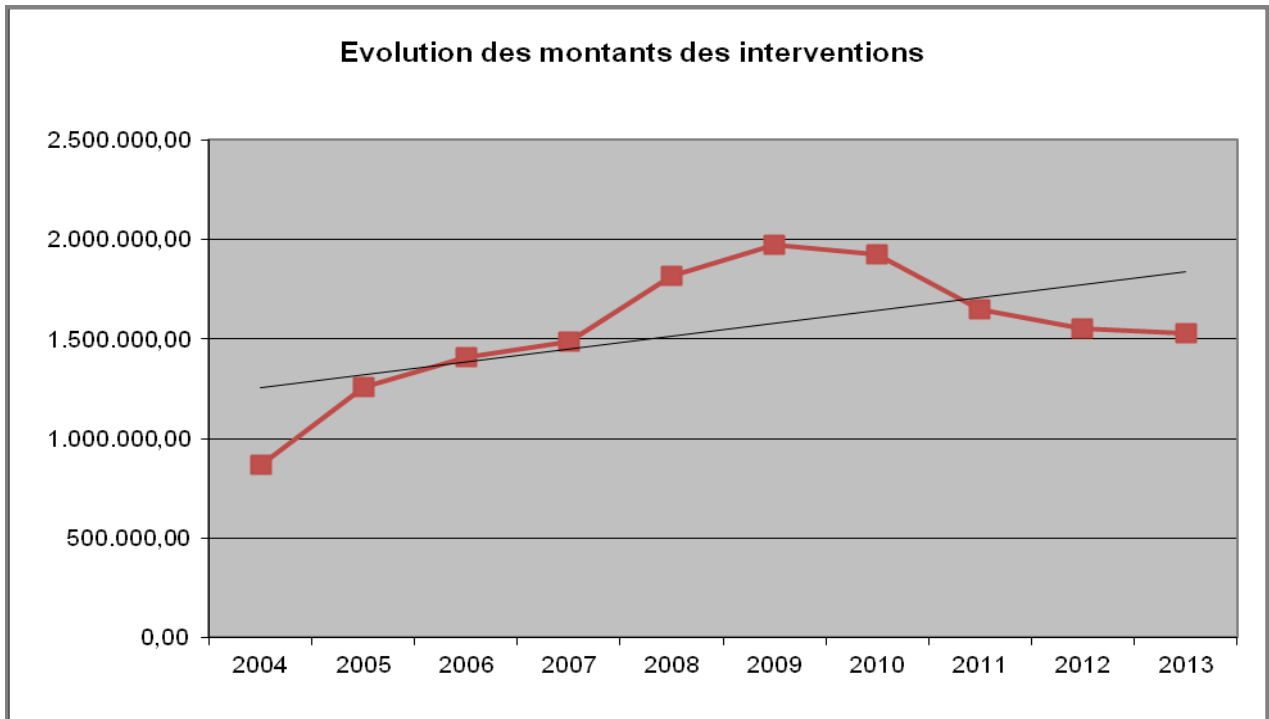
Les tableaux ci-dessous permettent de se faire une idée de l'évolution du Fonds social depuis sa mise en place.

Année	Nombre d'interventions	Montant total des interventions (en €)	Montant moyen des interventions (en €)
2004	6.532	866.528,91	132,66
2005	8.991	1.259.932,65	140,13
2006	9.816	1.408.525,58	143,49
2007	9.733	1.484.249,95	152,50
2008	11.421	1.816.255,77	159,08
2009	11.008	1.971.078,66	175,02
2010	8.360	1.935.437,60	231,55
2011	7.407	1.650.054,69	222,56
2012	6.841	1.550.937,46	226,71
2013	6.563	1.530.901,07	233,26

**Graphique 1 : Evolution du nombre d'interventions**

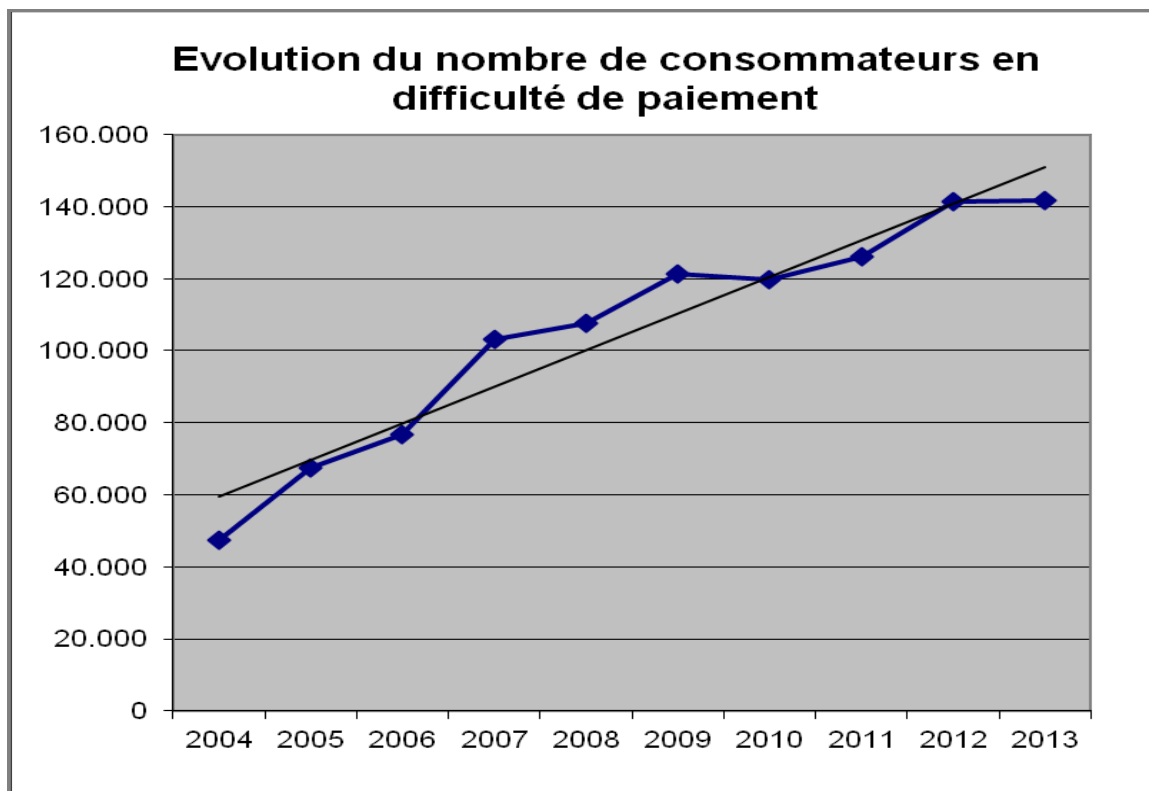


**Graphique 2 : Evolution du montant des interventions**



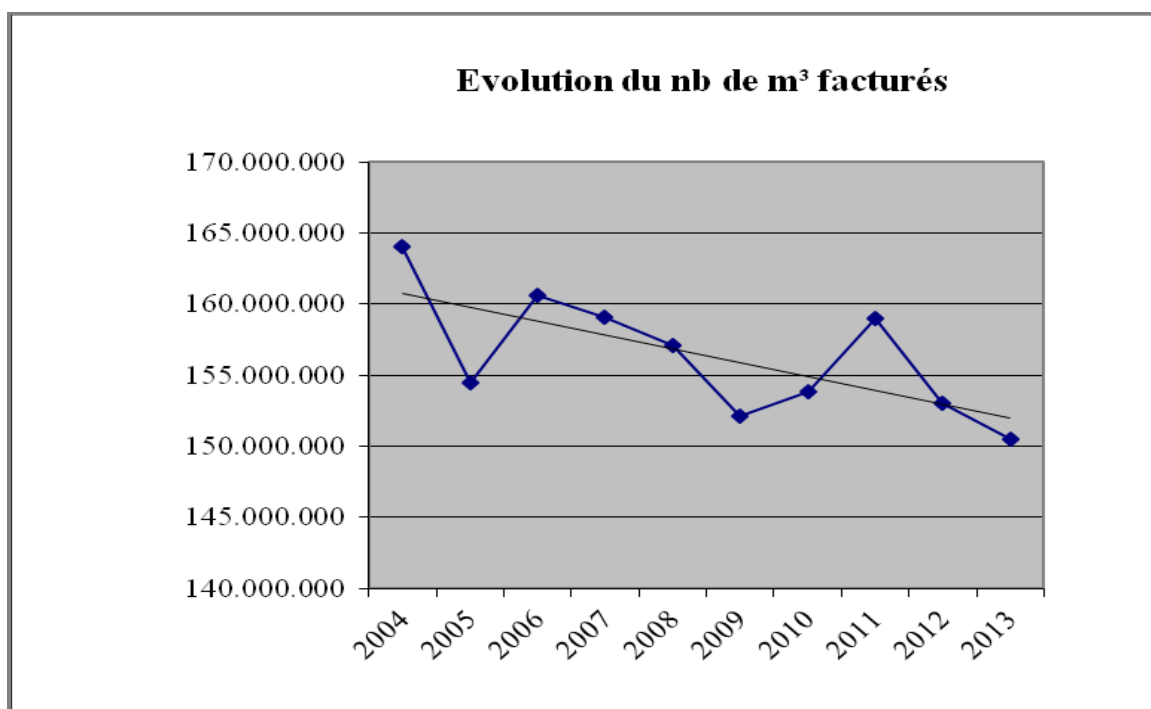
**Graphique 3 : Evolution du nombre de consommateurs en difficulté de paiement**

Date	Nombre de consommateurs en difficulté de paiement
31/12/2004	47.263
31/12/2005	67.580
31/12/2006	76.580
31/12/2007	103.054
31/12/2008	107.785
31/12/2009	121.282
31/12/2010	119.660
31/12/2011	126.136
31/12/2012	141.505
31/12/2013	141.737



**Graphique 4 : Evolution du nombre de m<sup>3</sup> facturés**

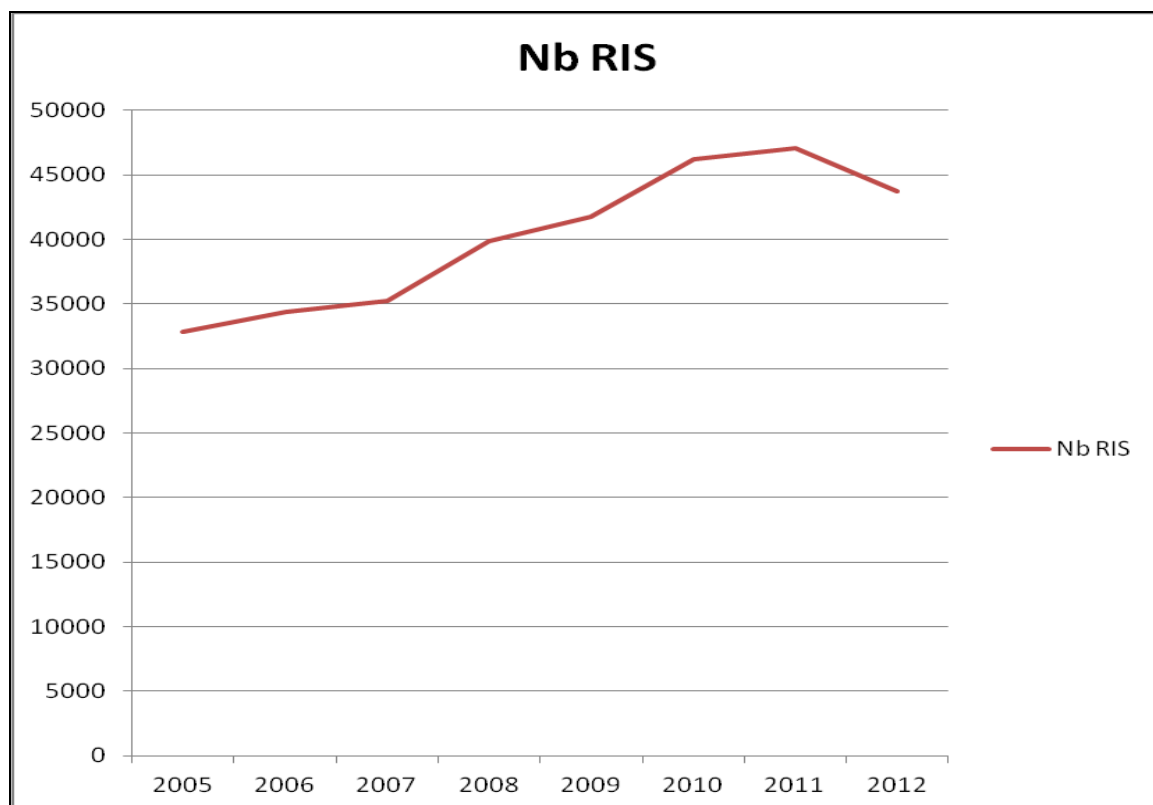
Date	Nombre de m <sup>3</sup> facturés
31/12/2004	164.063.508
31/12/2005	154.509.858
31/12/2006	160.582.414
31/12/2007	159.071.878
31/12/2008	157.059.939
31/12/2009	152.131.768
31/12/2010	153.737.947
31/12/2011	158.957.665
31/12/2012	153.151.894
31/12/2013	150.463.327



**Graphique 5 : Evolution du nombre de bénéficiaires du revenu d’insertion sociale**



Date	Nombre de bénéficiaires du revenu d'insertion sociale
2005	32843
2006	34341
2007	35273
2008	39827
2009	41746
2010	46176
2011	47062
2012	43740



## TAUX D'INTERVENTION PAR DISTRIBUTEUR

<b>Distributeurs</b>	<b>Nb compteurs (1)</b>	<b>Nb de consomm. en difficulté de paiement (2)</b>	<b>Nb interv (3)</b>	<b>(2)/(1) en %</b>	<b>(3)/(1) en %</b>	<b>(3)/(2) en %</b>
<b>SWDE</b>	1.027.719	88.603	4.008	8,62%	0,39%	4,52%
<b>CILE</b>	250.332	28.996	1.143	11,58%	0,46%	3,94%
<b>IECBW</b>	79.688	2.765	442	3,47%	0,55%	15,99%
<b>INASEP</b>	36.226	8.243	170	22,75%	0,47%	2,06%
<b>IEG</b>	22.204	2.519	100	11,34%	0,45%	3,97%
<b>AIEC</b>	12.648	4.019	63	31,78%	0,50%	1,57%
<b>AIEM</b>	11.810	813	136	6,88%	1,15%	16,73%
<b>IDEN</b>	3.102	14	14	0,45%	0,45%	100,00%
<b>CIESAC</b>	2.514	188	25	7,48%	0,99%	13,30%
<b>Distrib. Communaux</b>	73.018	5.577	462	7,64%	0,63%	8,28%
<b>TOTAUX</b>	<b>1.519.261</b>	<b>141.737</b>	<b>6.563</b>	<b>9,33%</b>	<b>0,43%</b>	<b>4,63%</b>

**Graphique 6 : Evolution du taux (%) d'intervention par distributeur (nombre d'interventions/nombre de consommateurs en difficulté de paiement)**

**2012 – nombre d'interventions (I) et nombre de consommateurs en difficulté de paiement (CD)**

	SWDE	CILE	IECBW	INASEP	IEG	AIEC	AIEM	IDEN	CIESAC	DC*	Tot
I	4.128	1.446	434	163	96	64	62	19	21	355	6.841
CD	94.168	27.283	2.529	4.788	2.088	4.167	671		212	4.790	141.505

\*DC = distributeurs communaux

**2013 – nombre d'interventions (I) et nombre de consommateurs en difficulté de paiement (CD)**

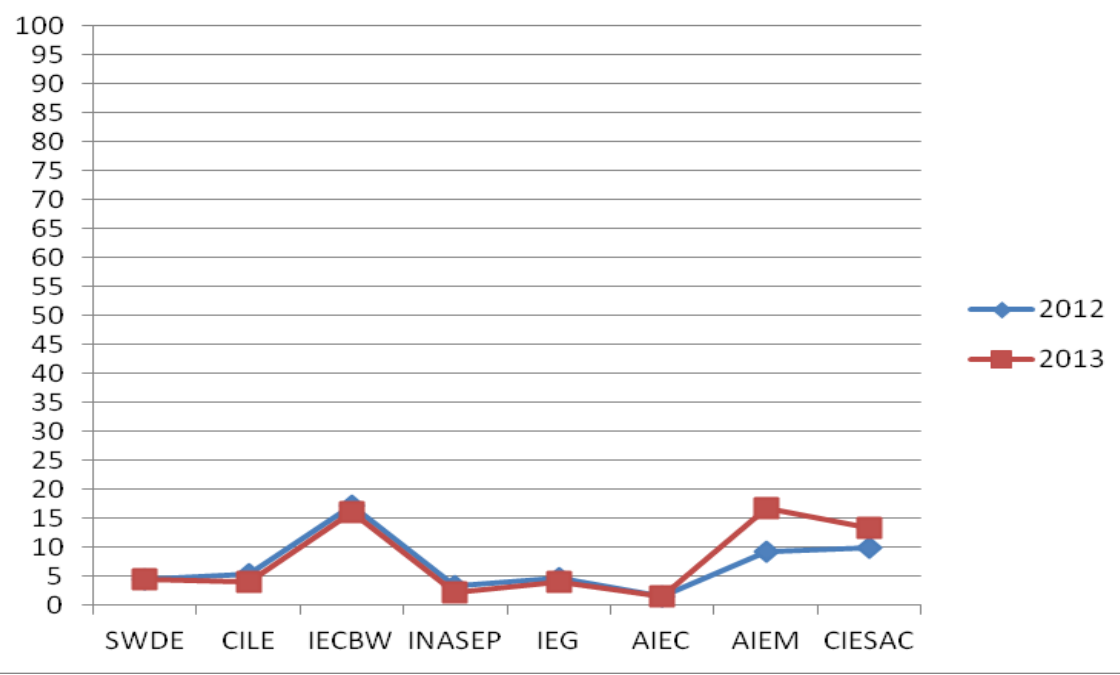
	SWDE	CILE	IECBW	INASEP	IEG	AIEC	AIEM	IDEN	CIESAC	DC*	Tot
I	4.008	1.143	442	170	100	63	136	14	25	457	6.563
CD	88.603	28.996	2.765	8.243	2.519	4.019	813	14	188	5.577	141.737

\*DC = distributeurs communaux

**Evolution du taux % (I)/(CD)**

	SWDE	CILE	IECBW	INASEP	IEG	AIEC	AIEM	IDEN	CIESAC	DC	Tot
2012	4,38	5,30	17,16	3,40	4,60	1,54	9,24		9,91	7,41	4,83
2013	4,52	3,94	15,99	2,06	3,97	1,57	16,73	100	13,30	8,28	4,63

### Taux % (I)/(CD)



### **3. Analyse de ces données chiffrées :**

La contribution en 2013 (1.914.398,68 €) est en diminution par rapport à 2012 (1.986.970,81 €) vu la diminution du nombre de m<sup>3</sup> facturés (153.151.813 en 2012 contre 158.957.665 en 2011).

Le montant des droits de tirage initiaux (1.627.238,87 €) a été plus utilisé (94 %) qu'en 2012 (92 %). Le montant disponible pour les droits de tirage complémentaires est de 270.000 € en 2013 contre 200.000 € en 2012.

Le nombre de consommateurs en difficulté de paiement déclarés par les distributeurs est en légère hausse en 2013 (141.737) par rapport à 2012 (141.505). Le nombre de bénéficiaires du revenu d'insertion sociale est en diminution (43.740 au 01/01/2012 contre 47.062 l'année précédente).

L'augmentation du montant moyen des interventions (233,26 € en 2013 contre 226,71 € en 2012) est imputable à la diminution du nombre d'interventions (6.563 en 2013 contre 6.841 € en 2012).

La faible diminution du taux d'intervention global des distributeurs (4,63 % en 2013 contre 4,83 % en 2012) provient de la diminution du nombre d'interventions (6.563 en 2013 contre 6.841 en 2012) et une augmentation du nombre de consommateurs en difficulté, moins forte cependant que l'année précédente.

#### **4. Rapports transmis par les CPAS :**

Les CPAS sont tenus d'adresser chaque année à la SPGE un rapport relatif à l'utilisation et au fonctionnement du fonds social de l'eau.

127 CPAS sur les 253 concernés (50,2 %) ont transmis leur rapport d'évaluation pour l'année 2013.

De nombreux CPAS constatent la diminution et l'insuffisance des droits de tirage. Ils constatent parfois aussi l'installation d'une habitude dans le chef du demandeur et essayent de responsabiliser celui-ci par une prise en charge partielle et non totale de la facture. Certains CPAS déclarent que cette intervention concerne davantage de personnes surendettées que de personnes bénéficiaires du revenu d'intégration sociale.

Certains CPAS continuent à mettre en évidence des difficultés de fonctionnement déjà énoncées pour certaines d'entre elles les années précédentes :

- information parfois tardive relative aux montants des droits de tirage
- surcharge de travail pour les CPAS, qui estiment que les frais de fonctionnement qui leur sont alloués sont trop faibles ;
- difficulté de gestion des listes de débiteurs défaillants transmises par certains distributeurs : problèmes liés au délai et/ou à la fréquence d'envoi des listes, à l'intervention d'une société de recouvrement, à l'absence de distinction des montants non soldés tels que décomptes annuels, factures intermédiaires, dette chez les huissiers, ....
- manque d'information quant au suivi des décisions de certains distributeurs vis-à-vis des bénéficiaires du fonds : plans d'apurement accordés et non respectés, dossier de recouvrement externe amiable ou judiciaire, listing trimestriel des aides accordées
- simplification par certains distributeurs de la procédure de demande d'intervention du fonds d'améliorations technique par le CPAS.

Certains CPAS font état de leur politique qui vise à limiter l'intervention du fonds social à l'année en cours et à ne pas prendre en compte les difficultés de paiement liées à des frais d'huissier ou de justice.

Enfin, les CPAS qui ont rentré leur rapport 2013 ont déclaré 3.724 demandes d'interventions, dont 25,78 % concernent des bénéficiaires de revenus d'intégration sociale, et 31,15 % concernent des personnes surendettées.

## **5. Problèmes administratifs rencontrés dans la gestion du Fonds social de l'eau**

Le principal problème rencontré lors de la gestion du Fonds social de l'eau reste la difficulté de recueillir l'ensemble des données émanant de tous les distributeurs dans des délais proches de ceux prévus par la législation.

En outre, les retards de quelques distributeurs relatifs au versement sur le compte du Fonds social du montant des droits de tirage non utilisés, rendent difficiles le calcul et le versement des droits de tirage complémentaires dans les délais imposés par la législation. Quelques distributeurs sont également en retard de paiement des frais de fonctionnement (CPAS et SPGE) retardant d'autant leur versement aux bénéficiaires.

Au 09 juillet 2014, les communes suivantes n'ont pas transmis les informations nécessaires au calcul du fonds social pour 2014 : FAUVILLERS, TENNEVILLE, VIRTON ET VRESSE-sur-SEMOIS, malgré les rappels qui leur ont été envoyés.